

EUROPE – Charte de Régions sans OGM

Par Christophe NOISETTE

Publié le 04/02/2005

Le 4 février 2005, vingt régions européennes, dont 5 françaises (Aquitaine, Bretagne, Ile-de-France, Poitou-Charentes et Limousin) ont signé, à Florence, la "charte des régions et des autorités locales d'Europe sur la coexistence entre les OGM et les cultures traditionnelles et biologiques" [1]. L'objectif est d'obtenir de la Commission un régime juridique de la coexistence véritablement coercitif à la place des lignes directrices adoptées en juillet 2003. Les régions demandent des sanctions contre les dommages à l'environnement et l'instauration d'une taxe à la charge des agriculteurs produisant des OGM, afin de créer un fonds régional pour couvrir tous les surcoûts liés à la production d'OGM. Les régions devraient rencontrer la Commission européenne début mars.

[1] Déclaration des Régions européennes sans OGM : <http://www.brest-ouvert.net/IMG/Cha...>

Adresse de cet article : https://infogm.org/article_journal/europe-charte-de-regions-sans-ogm/